

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

## Mairie de SAINT-SAVIN

3 8 3 0 0

Tel. 04.74.28.92.40  
Fax. 04.74.28.99.73

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-SAVIN

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre, et possède son propre budget.

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTre (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer ces dispositions.

Le CCAS de Saint-Savin dispose d'un budget ; préalablement à son vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport.

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations des habitants de Saint-Savin tout en intégrant les contraintes liées à une contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de finances.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2023. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

## Contexte 2022 :

La sortie de crise COVID a permis à tous de reprendre une vie sociale normale. Les activités reprennent donc régulièrement.

Pour mémoire, le budget primitif 2022 du C.C.A.S se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	74 470,57 €	74 470,57 €
Investissement	0€	0€
Total du budget	74 470,57 €	74 470,57 €

## **Bilan de l'année 2022**

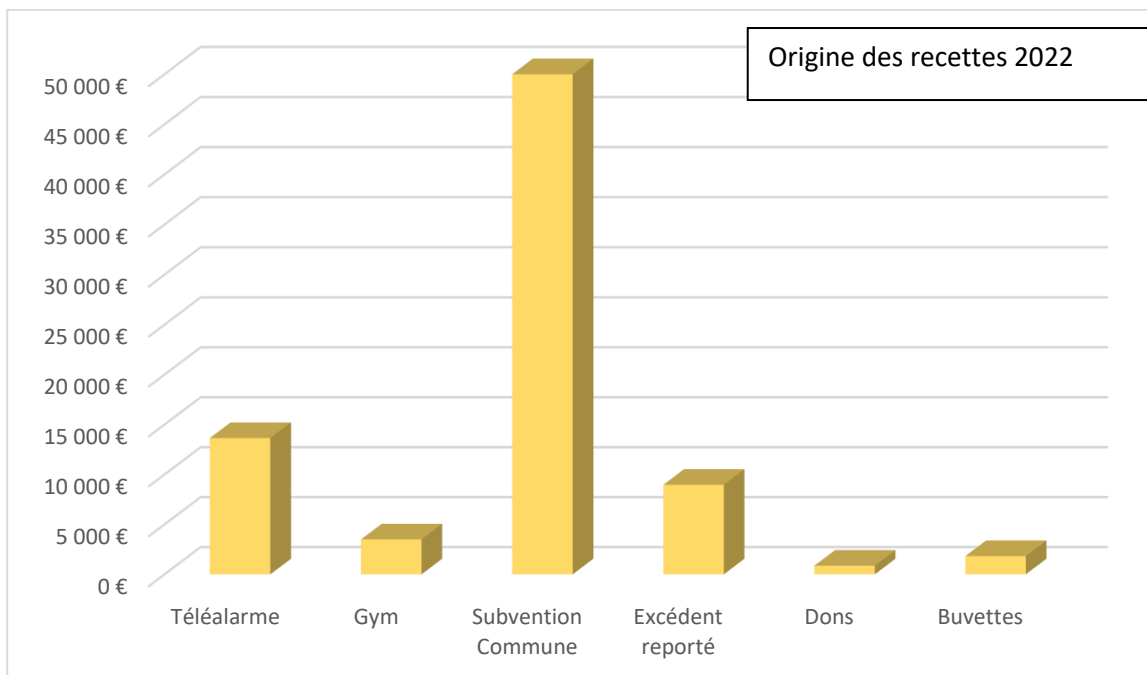
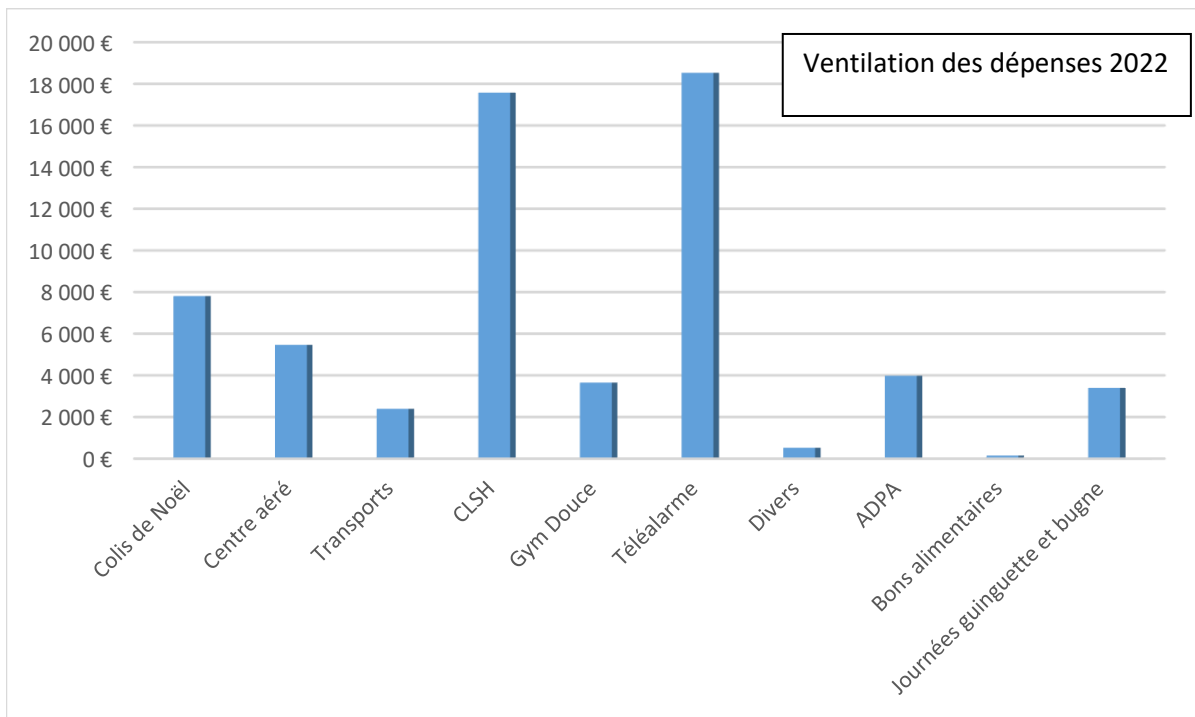
Les dépenses réalisées pour l'année 2022 sont de 63 749,98 €.

Le résultat de clôture s'établit à 15 053,04 €, soit une hausse de 67,80 % par rapport à l'année précédente qui s'établissait à 8 970,57 €.

Une maîtrise de nos dépenses ainsi que l'augmentation des tarifs d'adhésion à la gym douce et au centre aéré justifient cette augmentation d'excédent reporté.

La volonté des membres du CCAS de maintenir une vie sociale active pour les habitants du village et de mettre en place de nouvelles activités a été respectée :

- Pour nos jeunes
  - o Sortie à la journée à Walibi
  - o Séjour Ski à Autrans en février
  - o Séjour à la Plagne en Août
- Pour nos anciens
  - o Colis de Noël composés de produits locaux
  - o Sortie à la journée : 5 mai et 6 octobre
  - o Journée guinguette et bugnes
- Pour tous
  - o Marché des producteurs – 1 vendredi par mois (hors période hivernale)
  - o Illuminations du 8 décembre sur le fronton de la mairie
  - o Participation à la buvette de la Biennale du cirque et d'un spectacle organisé par le Théâtre du Vellein



Il est à noter qu'une grande partie des ressources du CCAS est apportée par la subvention communale.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET C.C.A.S 2023**

**DEPENSES**

Il est proposé un montant global de dépenses de 102 058,04 € pour l'année 2023 :

Les principales animations proposées sont les suivantes :

- Pour nos anciens :
  - o Une sortie à la journée
  - o Un séjour avec ANCV
  - o Journée guinguette et après-midi dansant
- Pour nos jeunes et ados
  - o Un séjour de type colonie de vacances
  - o Des sorties à la journée ou ½ journée durant les vacances : Paintball, Multiworld, Karting, sports à la Vallée Bleue, Walibi
  - o Centre aéré du mercredi et des vacances
- Pour tous :
  - o Soirée concert avec les Chœurs Savinois.

Le poste « Transport » étant en constante augmentation, les sorties Ados les plus proches pourront être assurées avec les accompagnateurs.

**RECETTES**

Un excédent reporté de 15 053 € permet notamment de prendre en charge une partie des coûts de transports des sorties en bus et de compenser la baisse du montant de la subvention versée par la Commune.

Il est prévu une soirée concert avec le soutien des Chœurs Savinois en février.

**PAS DE SECTION D'INVESTISSEMENT**